

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
Conseil Municipal du mercredi 10 mai 2023

**Direction Générale des Services – N° 09.04.2023.52**

**Objet : Réhabilitation et résidentialisation de 41 logements – Résidence les Oliviers - Garantie sur un emprunt de 318 486 € sollicité par EBS Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations-Autorisation**

**Date de la convocation : 27 avril 2023**

**Présidence : Frédéric MARCHE**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de présents : 21**

**Nombre de votants : 27**

**PRESENTS :**

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

**POUVOIRS :**

Mme Coumba SALL a donné pouvoir à M. David BEAUCOUSIN.

M. Infali DABO a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.

Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à Mme Monique COLOMBOTTI.

Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

Mme Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Marc BOURREAU.

Mme Clélia DEM a donné pouvoir à M. Ibrahim DEM.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe LEFEBVRE**

**RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE**

**Vu :**

- Les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 2298 du Code Civil,
- La demande de l'agence immobilière EBS Habitat en date du 13 février 2023,
- Le contrat de prêt annexé à la présente délibération.

**Considérant :**

- L'offre de financement d'un montant de 454 980 € émise par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La commune de Cléon, représentée par le Maire, accorde sa garantie à hauteur de 70 % (soit un montant de 318 486 €) pour le remboursement de la somme de 454 980 euros qu'EBS Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est sollicité dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 41 logements sise « Résidence des Oliviers » rue des Oliviers à Cléon.

Il s'agit d'un prêt PAM Eco-prêt.

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Réhabilitation et résidentialisation de 41 logements - Résidence les Oliviers - Garantie sur un emprunt de 318.486,00 euros sollicité par EBS Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Autorisation

**Date de transmission de l'acte :** 15/05/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/05/2023

**Numéro de l'acte :** 09-04-2023-52 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20230510-09-04-2023-52-DE

**Date de décision :** 10/05/2023

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.3. Emprunts

Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt ainsi que les conditions de remboursement sont détaillées en annexe de la présente délibération.

L'assemblée délibérante est sollicitée pour accorder sa garantie à hauteur de 70 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 454 980 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°143349 constitué de 1 ligne du prêt.

La garantie est sollicitée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est également précisé que sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Et à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre La Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur, et à signer la convention à intervenir.

Pour copie conforme,

Cléon, le 10 mai 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



